

Statistiques européennes: indépendance professionnelle des autorités statistiques nationales

2012/0084(COD) - 28/04/2015 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

Le Parlement européen a adopté une résolution législative **approuvant, sans l'amender**, la position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes.

Le règlement proposé préconise une révision du cadre juridique de base en vigueur pour les statistiques européennes, afin de répondre aux besoins et défis pratiques auxquels celles-ci doivent faire face en raison de l'évolution récente de l'économie mondiale. L'objectif principal est de renforcer la gouvernance du système statistique européen afin de préserver sa crédibilité et de répondre de manière adéquate aux besoins en données qui résultent de l'amélioration de la coordination des politiques économiques dans l'Union européenne.